Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_264_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-264-2025

Objet : Actualisation des tarifs des prestations du Service Gestion Exploitation Voirie Espaces Verts de Saint-Brieuc Armor Agglomération

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Pascal PRIDO, Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 75

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_264_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-264-2025

Rapporteur : Monsieur Joël BATARD

Objet : Actualisation des tarifs des prestations du Service Gestion Exploitation Voirie Espaces Verts de Saint-Brieuc Armor Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

La dissolution du SIVOM de la Baie qui regroupait les communes de Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux et Yffiniac, à compter du 31 décembre 2012, a conduit à une reprise des activités de ce syndicat au 1er janvier 2013 par Saint-Brieuc Agglomération sous la forme d'une mise en commun de matériel passant par la création d'un service commun. La création de ce nouveau service a permis d'élargir l'offre de prestations aux autres communes de l'agglomération et de faire intervenir ce service pour les besoins propres de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Par délibération DB-229–2012 du 8 Novembre 2012, le Conseil d'agglomération avait approuvé le barème des tarifs du Centre d'Exploitation Est (C.E.E) de Saint-Brieuc Agglomération applicable à compter du 1er Janvier 2013. Il convenait de procéder chaque année à l'actualisation de ce barème pour tenir compte de nouvelles prestations ou faisant suite à l'acquisition de matériels par Saint-Brieuc Armor Agglomération mais aussi de la nécessité d'adapter certains tarifs par rapport au retour d'expérience des années précédentes.

Pour l'année 2026, compte tenu de l'inflation et notamment de l'augmentation du prix des fournitures et de l'énergie subie en 2025, il est important de procéder à une révision des tarifs, joint en annexe, afin de tendre à l'équilibre budgétaire du Service Gestion Exploitation Voirie Espaces Verts.

Il est proposé une augmentation de 1,2% sur l'ensemble des prestations.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_264_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2331-2 et L.2331-4 ;

VU l'avis de la Commission Administration finances en date du 9 décembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 4 Décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ADOPTE le nouveau barème des tarifs du Service Gestion Exploitation Voirie Espaces Verts de Saint-Brieuc Armor Agglomération tels que figurant en annexe à la présente délibération.

DIT que ces dispositions sont applicables à partir du 1er janvier 2026.

DIT que les recettes générées par ces prestations sont prévues au budget principal .

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 53	Pouvoirs : 22	Total : 75	Exprimés : 75
Voix Pour : 75	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON